

Gérard CAUDRON

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

**Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Vu le code Général de la propriété des personnes publiques, donnant lieu au paiement d'une redevance et notamment les articles, L2125-1 ET L2125-4

Vu la délibération N°VA\_DEL2016\_175, relative aux droit d'occupation du domaine public pour emprise de travaux,

Considérant les travaux d'abattage de deux arbres, rue des Chercheurs au droit du N°31, dans le jardin de Madame VANDOM en domaine privé bailleur LMH, il convient de prendre toutes dispositions pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers

**N° 2021-28610.**

### **ARRETONS**

#### **Article 1.**

Le 28 juin 2021, Madame VANDOM est autorisée à occuper deux places de stationnement face au 31, rue des Chercheurs dans le cadre des travaux cités ci-dessus.

#### **Article 2.**

Durant cette période, la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite sera maintenue en permanence par un itinéraire de déviation sécurisé, une signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par Madame VANDOM au niveau des passages piétons les plus proches, invitant les usagers de la voie publique à prendre les trottoirs d'en face.

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex

Tél. : 03 20 43 50 50

[www.villeneuvedascq.fr](http://www.villeneuvedascq.fr)

**N° 2021-28610.**

**Article 3.**

Durant cette période le stationnement des véhicules de toutes nature à l'exception des véhicules de l'entreprise et des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie, la circulation fera sur la voie de circulation restante au droit des travaux et sera réglementée par pilotage manuel.

**Article 4.**

La pose, l'entretien et l'éclairage de la signalisation temporaire de chantier se feront à la diligence et sous la responsabilité de Madame VANDOM résidant au 31, rue des Chercheurs 59491 VILLENEUVE D'ASCQ.

Pour une meilleure information des riverains, l'arrêté sera affiché sur les lieux d'intervention 48H avant le démarrage des travaux et Madame VANDOM joindra la police municipale au 03.20.34.34.34 qui pourra procéder au constat.

**Article 5.**

En cas d'emprise au sol, le demandeur devra fournir à la ville copie de l'autorisation de permission de voirie délivrée par le propriétaire de la voie.

**Article 6.**

Les renseignements auprès des concessionnaires du sous-sol seront à obtenir par le demandeur et il lui appartiendra de faire les déclarations (DICT) et de se conformer au règlement de voirie en vigueur.

**Article 7.**

Le permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire en application des articles cités en référence fait l'objet au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à 0 € (les travaux étant réalisés pour le compte de Madame VANDOM demeurant au 31, rue des Chercheurs 59491 Villeneuve d'Ascq).

**Article 8.**

Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (Art. 417-10 du Code de la route) et il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R 325-12 et suivant du Code de la route.

**Article 9.**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**N° 2021-28610.**

**Article 10.**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068- 59028 Lille Cedex,
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - Fort de Lezennes rue de Chanzy 59260 LEZENNES.
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Madame VANDOM 31, rue des Chercheurs 59491 VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,  
Le 18 juin 2021,  
Le Maire  
Gerard CAUDRON.



Affiché le : **28 JUIN 2021**